

## **SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Marc BALAT, Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON, Pierre CROS (à partir de 21h24).

Excusés : Julien RIGOLE (pouvoir à Mme CECCARELLI), Pierre CROS (jusqu'à 21h24).

Convocation du 28 octobre 2022.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote du compte rendu du 30 septembre 2022 :**

Mmes PHILIPPE et ALMENDRA ainsi que MM. MERCADIER et REGOURD, absents le 30 septembre, s'abstiennent. Le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité des membres présents.

#### **II-Délibération ADS :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'instruction des autorisations d'urbanisme sera réalisée par le centre instructeur Nord de Caussade. Le conseil municipal donne son accord.

#### **Délibération reçue à la Préfecture le 17 novembre 2022.**

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'installation d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques. Cette borne serait installée place du Foirail, contre le quai.

Mme PHILIPPE rappelle qu'une borne privée existe déjà sur la commune et qu'elle est accessible à tous. Le conseil municipal donne son accord sous réserve que les vélos électriques puissent aussi s'en servir. M. le Maire va se renseigner pour les vélos.

#### **III-Présentation projet boulangerie :**

M. le Maire présente à l'assemblée la première esquisse. Le projet s'orienterait vers une boulangerie plus classique que traditionnelle, la pâtisserie ne serait pas fabriquée sur place.

L'aménagement des locaux prévoit :

- au sous-sol : un garage pour les vélos, une cave, une chaufferie et un lieu de rangement
- au rez-de-chaussée : la boulangerie, un atelier pour le boulanger et le bureau de Poste
- au 1<sup>er</sup> étage : un appartement et le bureau de France Services
- au 2<sup>ème</sup> étage : 2 appartements
- au 3<sup>ème</sup> étage : un seul logement de 150 m2 avec terrasse.

Le conseil municipal s'interroge sur l'utilité d'un grand appartement sans garage.

Arrivée de M. Pierre CROS à 21 heures 24.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- au 3<sup>ème</sup> étage : faire 2 appartements et réduire la terrasse
- au 2<sup>ème</sup> étage : créer des ouvertures
- au 1<sup>er</sup> étage : réduire le bureau France Services ou laisser ce bureau sur l'arrière du bâtiment et faire un appartement côté rue de la Liberté.

L'assemblée préfère ne pas modifier le trottoir rue de la Mairie et ne pas supprimer une place de parking rue de la Liberté.

Mme PALOBART propose de prévoir un arrêt 10 minutes pour éviter les voitures « ventouses ». Elle estime que si la boulangerie ne fonctionne pas, le local doit pouvoir être utilisé pour un autre type de commerce.

#### **IV-Recrutement M. Duval :**

Son emploi aidé est terminé. Il est recruté sur le grade d'adjoint technique, il sera stagiaire pendant un an.

MM. MERCADIER et BALAT évoquent leurs difficultés de gestion du personnel technique. M. REGOURD propose de désigner un chef de service qui serait l'intermédiaire entre les élus et les agents.

#### **V-Questions diverses :**

##### **V-1-Université occitane :**

Claude Sicre, président de Lenga viva hésite à continuer à mener l'université occitane ayant peu de répondant sur l'année à Laguépie pour préparer l'université.

Mme d'Avignon présente l'intérêt de maintenir cette manifestation et se propose de s'impliquer pour développer le projet sur l'année, en accord avec le conseil.

##### **V-2-Rue du Puech-Bas :**

M. REGOURD rappelle que M. Roumagnac demande un panneau « voie sans issue » afin que les véhicules ne s'engagent plus dans la rue du Puech-Bas.

##### **V-3-Bulletin municipal :**

Mme D'AVIGNON propose de réaliser un bulletin municipal pour la fin de l'année et d'y inclure la charte du citoyen.

##### **V-4-Maison des Compagnons :**

Mme PALOBART souhaiterait que tous les élus aillent la visiter pour se faire une idée.

M. le Maire est toujours favorable à la vente de ce bâtiment. M. MERCADIER propose de le faire évaluer dans un premier temps.

Mme PHILIPPE explique qu'il s'agit d'un bien atypique, qui a été décloisonné pour faire des espaces collectifs. Le bâtiment comprend 2 niveaux de 80 à 100 m2 environ.

Séance levée à 23 heures 30.